



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

Membres absents : Mme KOENDERS - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opération « ETAMAT » - Concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté - Bilan

M. PRIBETICH au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 14 décembre 2009 et 28 juin 2010, le Conseil Municipal a défini les objectifs et les modalités de la concertation avec le public prévue par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Arsenal (ZAC) sur les sites ETAMAT, Bonnotte et des anciennes minoteries.

Il est aujourd'hui proposé de dresser le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée depuis la conférence de presse du 29 novembre 2010 annonçant son lancement jusqu'au 8 janvier 2011.

Sont annexés au rapport :

- une note de synthèse retraçant les modalités de la concertation et établissant son bilan accompagnée de trois annexes : plan de situation, relevé des interventions lors de la réunion publique et articles de presse ;
- un tableau des observations émises et des réponses formulées par la Ville.

Ces documents seront joints à la délibération.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du bilan de la concertation organisée selon les dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Arsenal sur les sites ETAMAT, Bonnotte et des anciennes minoteries.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GRAND SUD

CONCERTATION PRÉALABLE

Écoquartier de l'Arsenal

GRAND SUD – ECOQUARTIER DE L'ARSENAL CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BILAN DE LA CONCERTATION

Dans un contexte de croissance démographique, de demande de logements – en particulier à loyer modéré – et de requalification urbaine en lien avec la construction du tramway, la Ville de Dijon a décidé de réaménager l'entrée Sud de la ville.

Ce processus de renouvellement urbain débutera avec la réalisation de deux opérations d'aménagement majeures : une opération privée d'aménagement à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès et une opération publique d'aménagement, futur écoquartier de l'Arsenal, à l'Est de l'avenue Jean Jaurès.

L'écoquartier de l'Arsenal sera aménagé par le biais d'une procédure de ZAC – Zone d'Aménagement Concerté. La présente note tire le bilan de la concertation engagée au titre de cette procédure.

NOTE DE SYNTHÈSE

La concertation préalable à la création de la ZAC s'est déroulée du 29 novembre 2010 au 8 janvier 2011. Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation avait pour objectif de présenter au public les principaux axes et enjeux du projet de reconversion des friches militaires de l'Arsenal (sites « Etamat » et « Bonnotte ») et des anciennes Minoteries dijonnaises ainsi que de recueillir ses remarques et observations.

Elle a été organisée conformément aux modalités définies par les délibérations du Conseil Municipal des 14 décembre 2009 et 28 juin 2010 qui consistaient en :

- L'organisation d'une exposition présentant les principaux enjeux et principes d'aménagement, avec mise à disposition du public d'un cahier destiné à recueillir ses observations, questions ou suggestions ;
- La publication d'un article dans la presse locale ;
- L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques d'information.

L'ensemble des actions conduites dans le cadre de la concertation ont été annoncées par voie de presse.

Le bilan de la concertation peut être synthétisé de la manière suivante :

1. BILAN DES ACTIONS

Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les actions suivantes a été mis en œuvre :

- L'organisation d'une exposition ;
- La tenue d'une conférence de presse ;
- La tenue d'une réunion publique ;
- La mise à disposition d'un registre et de bulletins de libre expression permettant la consignation des remarques et observations relatives au projet ;
- La parution de différents articles dans les journaux.

Ces différentes actions ont été annoncées par voie de presse et d'affichage.

Les modalités d'organisation de la concertation définies par délibérations du Conseil Municipal ont donc été respectées.

Organisation de l'exposition

L'exposition s'est tenue Salle d'attente des Mariages en Mairie de Dijon, du 29 novembre 2010 au 08 janvier 2011.

Elle a permis de présenter, au travers de 9 panneaux, les objectifs, les orientations et le parti d'aménagement du projet Grand Sud – Ecoquartier de l'Arsenal. La maquette initiale du site, l'étude d'impact et l'avis rendu par l'Etat sur cette dernière ont également été mis à disposition du public sur le lieu de l'exposition.

Un registre permettant la consignation des remarques et observations ainsi que des bulletins de libre expression étaient disponibles en libre accès sur le lieu de l'exposition. 23 remarques ont été formulées sur ces supports.

La tenue de l'exposition a été annoncée par voie de presse dans la rubrique des annonces légales du Bien Public (éditions des 19 novembre 2010, 29 novembre 2010 et 17 décembre 2010), par DIJON MAG dans son édition du mois de décembre 2010, sur les panneaux électroniques de la ville de Dijon et autres relais d'information (cf. détail ci-dessous).

Conférence de presse

Une conférence de presse, conduite par Monsieur Pierre PRIBETICH, adjoint délégué à l'urbanisme et au Plan Local d'Urbanisme, s'est déroulée le 29 novembre 2010 et a permis d'ouvrir la concertation en inaugurant l'exposition.

L'ouverture de l'exposition a été relayée par différents journaux et supports médiatiques, permettant ainsi de compléter l'information du public (cf. détail au paragraphe relais d'informations).

La réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le 13 décembre 2010 à partir de 19h00 au Gymnase Kennedy à Dijon.

Présidée par Monsieur Pierre PRIBETICH, adjoint délégué à l'urbanisme et au Plan Local d'Urbanisme, elle a donné lieu à une présentation des objectifs du projet d'aménagement ainsi que des orientations et du parti d'aménagement de l'écoquartier de l'Arsenal. A l'issue de cette présentation, la parole a été donnée aux habitants afin que ces derniers puissent faire part de leurs questions, observations et débattre ensemble du projet.

50 personnes ont assisté à cette réunion publique. 18 interventions ont donné lieu à débat au cours de cette réunion (cf. en annexe relevé des interventions).

La tenue de la réunion publique avait préalablement été annoncée par voie de presse et d'affichage.

Les relais d'informations

La concertation a fait l'objet d'une information continue et régulière, relayée par différents supports :

- **Par voie d'affichage** : en mairie de Dijon, à la mairie annexe des Bourroches, sur le site de l'Arsenal (palissade de chantier – panneau 1.50 x 30.00m) et sur les panneaux électroniques de la ville de Dijon ;
- **Sur le site internet de la mairie de Dijon** ;
- **Par voie de presse** : les différentes parutions relatives au projet et à la procédure de concertation sont récapitulées ci-dessous. Un dossier de presse reprenant l'ensemble de ces parutions figurent en annexe à la présente note de synthèse.
 - **Le Bien Public - éditions du 19 novembre 2010, du 29 novembre 2010 et du 17 décembre 2010** – articles relatifs à l'organisation et au lancement de la concertation ainsi qu'à la réunion publique ;
 - **DIJON MAG n°230** - Décembre 2010 – Article relatif à l'organisation de l'exposition et de la réunion publique ;
 - **Le Bien Public - édition du 1^{er} décembre 2010** – article relatif au projet et à la concertation préalable ;
 - **Le Journal du Palais n°4214** – édition du 6 au 12 décembre 2010 et **n° 4217** – édition du 27 décembre au 2 janvier 2011– articles relatifs au projet et à la concertation préalable ;
 - **La Gazette Info.fr** – édition du 1^{er} décembre 2010 – article relatif au projet et à la concertation préalable ;
 - **Dijonscope** – Mise en ligne le 30 novembre 2010 – article relatif au projet et à la concertation préalable ;
 - **Traces Ecrites News** – Mise en ligne le 30 novembre 2010 – article relatif au projet et à la concertation préalable ;
- **Autres médias** :
 - 19/20 (JT) du 13 décembre 2010 sur France 3 Bourgogne Franche-Comté ;

2. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Les questions et observations formulées dans le cadre de la concertation relèvent des thématiques suivantes :

- Valorisation des espaces naturels – Trame verte et bleue ;
- Programme et mixité fonctionnelle ;
- Densité et formes urbaines ;
- Déplacements et stationnement ;
- Espaces verts et paysagers ;
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti existant ;
- Objectifs environnementaux et éco-construction ;
- Sujets divers.

Au vu de ces remarques, la ville de Dijon souhaite apporter les éléments de réponse ou d'information suivants :

- **Valorisation des espaces naturels – Trame verte et bleue**

Les remarques formulées dans cette thématique portent essentiellement sur les aménagements et sur la mise en valeur du Canal du Bourgogne et de l'Ouche.

Si l'aménagement du quartier ne concerne pas à proprement parler le Canal de Bourgogne et l'Ouche, le projet de l'Arsenal de part son aménagement contribuera à mettre en valeur ces espaces. Il est rappelé que le canal et l'Ouche ont déjà fait l'objet de projets de valorisation dans un objectif de continuité verte à l'échelle du territoire communal.

Les réflexions menées à l'échelle du projet de territoire Grand Sud intègrent les possibilités d'amélioration des liens inter-quartiers et de franchissement de ces voies d'eau. La création d'une passerelle sur l'Ouche au niveau du quartier du Pont des tanneries est actuellement à l'étude.

- **Programme et mixité fonctionnelle**

Concernant cette deuxième thématique, l'essentiel des observations est relatif à la programmation et à la destination des futures constructions. Les contributions ont principalement consisté en des suggestions ou des questions relatives à la création ou à l'implantation :

- d'équipements scolaires,
- de crèche(s),
- d'équipements culturels,
- d'un marché ou marché bio,
- de jardins partagés ou familiaux,
- de commerces et de services.

A ce sujet, la ville de Dijon souhaite apporter les précisions suivantes :

L'écoquartier de l'Arsenal sera conçu comme un quartier mixte aux fonctions diverses, mêlant habitants, usagers et actifs. Il est prévu la construction d'environ 1 600 logements, la création de 30 000 m² de SHON dédiées à des implantations commerciales, tertiaires, de services... et la réalisation d'équipements, quotidiens ou plus structurants, nécessaires à la qualité de vie des futurs habitants et usagers du quartier. Enfin, dans le cadre de la promotion immobilière, une place pourra être faite aux démarches d'auto-promotion.

Concernant la question des équipements, la ville de Dijon étudiera avec attention les différentes suggestions émises dans le cadre de la concertation.

A ce sujet, il est précisé qu'une première approche des potentialités en équipements - notamment scolaires, sportifs et culturels - a déjà été menée sur l'ensemble du quartier. Elle devra faire l'objet d'études approfondies, en termes programmatiques et financiers, avant toute prise de décision. S'agissant de la question scolaire par exemple, la création d'un nouveau groupe scolaire dépendra de la réalité des besoins à terme sur l'ensemble du quartier et du secteur scolaire concerné, compte tenu des capacités d'accueil existantes dans les établissements scolaires situés à proximité.

La création d'un marché ou marché bio et de jardins partagés est également étudiée dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

- **Densité et formes urbaines**

Les observations relatives à ce thème abordent à la fois la question de la compacité, de la typologie des constructions projetées et de la qualité de vie des futurs habitants de l'écoquartier.

En réponse à ces observations, sont apportés les compléments d'information suivants :

La ville doit, pour répondre aux besoins en logements et maintenir sa croissance démographique, produire 800 à 1 000 logements par an. Dans un contexte urbain de rareté du foncier et de promotion d'une ville durable, cela implique de concevoir différemment l'aménagement de la ville.

L'aménagement de l'écoquartier de l'Arsenal s'inscrit dans la politique de développement durable menée par la ville de Dijon depuis 2001 et sera conforme au parti fixé par le PLU. Il s'agit de limiter l'étalement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même, de favoriser l'intensité urbaine tout en privilégiant la qualité de vie des futurs habitants.

La composition urbaine du quartier ainsi que les règles applicables en matière de construction permettront de favoriser la compacité tout en veillant aux questions d'implantation, d'orientation, de prospect... et de privilégier sur le quartier des espaces libres, de détente ou paysagers.

- **Déplacements et stationnement**

La problématique des déplacements et plus précisément la question du stationnement, a été à plusieurs reprises évoquée. Il convient toutefois de préciser que seules les questions ou observations directement liées à la ZAC peuvent être traitées dans le cadre du présent bilan.

Concernant la question des déplacements et du stationnement, il est rappelé les principes suivants :

Le principe de desserte du quartier repose sur la priorité donnée par la ville aux circulations douces dans les déplacements quotidiens. Il bénéficie pour cela de la mise en place du tramway fin 2012 et de deux stations assurant la desserte du quartier. Par ailleurs, l'écoquartier sera conçu de manière à favoriser les circulations douces (piétons et cycles) afin qu'elles deviennent un moyen privilégié de déplacement. Trois passages protégés permettront de franchir l'avenue Jean Jaurès au niveau de l'écoquartier favorisant ainsi les liens inter-quartier.

La place de l'automobile sera quant à elle redéfinie. La desserte viaire sera organisée autour d'un axe principal nord-sud débouchant sur le boulevard Maillard et de réseaux secondaires internes au quartier permettant de répondre à des besoins ponctuels de desserte, de livraisons, d'entretien...

Le stationnement automobile sera organisé notamment dans des parkings mutualisés dont le dimensionnement, la localisation et l'organisation seront étudiés de manière à favoriser la qualité

d'usage pour les habitants et les usagers : optimisation des temps de parcours, liaisons et cheminements adaptés, offre de services liés à la mobilité et à la vie quotidienne, traitement qualitatif des espaces intérieurs et extérieurs... Une offre complémentaire de stationnement en surface permettra de répondre à des besoins ponctuels et limités dans le temps, notamment en lien avec les commerces et les équipements. Du stationnement longitudinal est également prévu de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès. Enfin, des points de stationnement pour les cycles seront également aménagés et répartis dans le quartier.

Concernant le nombre de places de stationnement pour les automobiles ou les cycles, une réflexion d'ensemble doit être menée à l'échelle de l'écoquartier. Le dimensionnement des ouvrages de stationnement sera défini en fonctions des besoins des futurs habitants et usagers ainsi que des orientations développées au travers du PLU tant pour les automobiles que pour les cycles.

- **Espaces verts et paysagers**

Les observations faites dans le cadre de cette thématique portent sur la création d'espaces verts et de jardins familiaux au sein du quartier et sur la nature des plantations (arbres fruitiers).

Les éléments de réponse suivants peuvent être apportés :

Les principes d'aménagement développés pour l'écoquartier intègrent une forte dimension paysagère au projet. Outre la reconquête des essences paysagères existantes, le projet permettra la réalisation d'espaces paysagers complémentaires (espaces ouverts de pelouses ou de prairies fleuries, de massifs arbustifs, de bosquets, d'arbres...) afin de contribuer à la biodiversité et de favoriser la qualité de vie au sein du quartier.

La création d'un parc public est projetée au sud de l'écoquartier, autour des anciennes poudrières et de la végétation spontanée qui s'y est développée.

La création de jardins partagés au sein de l'écoquartier et la plantation d'arbres fruitiers pourront également agrémenter le cadre de vie.

- **Préservation et valorisation du patrimoine bâti existant**

Différentes questions ont été posées sur la préservation et la réhabilitation du patrimoine bâti existant, soit de manière globale, soit de façon plus ciblée (poudrières de l'Etamat, bureaux et silo des Minoteries).

Les éléments de réponse suivants peuvent être apportés :

La totalité du bâti ne sera pas démolie. Certains éléments du patrimoine architectural et paysager ont été conservés en raison de l'intérêt qu'ils peuvent présenter dans le cadre du réaménagement du site. Leur conservation définitive dépendra des usages et des réhabilitations possibles à terme.

Les poudrières, la majeure partie de la végétation existante, une partie des halles existantes et du bâti (bâtiment de bureaux situé à l'entrée du site de l'Etamat) sont pour le moment maintenus. Par contre, les anciens bureaux ainsi que le silo des Minoteries vont être démolis. La conservation du silo en vue de sa réutilisation a préalablement été étudiée mais sa structure bâtie n'offre pas de possibilités de reconversion à des conditions techniques ou économiques satisfaisantes. De même, le bâtiment de bureaux situés au droit de l'avenue Jean Jaurès n'offrait pas de possibilité de réhabilitation appropriée en terme d'usage et satisfaisante économiquement. Il a donc été décidé de procéder à leur démolition et de revoir sur ces emprises d'autres possibilités d'aménagement.

- **Objectifs environnementaux et éco-construction**

Les remarques ou questions formulées dans cette thématique ont trait à la réglementation thermique, au traitement des déchets et au choix en matière de desserte énergétique (réseau de chaleur).

Sur ces sujets, la ville de Dijon souhaite apporter les éléments suivants :

Les ambitions durables portées par la ville de Dijon sont retranscrites dans ce projet d'aménagement dont la stratégie de durabilité s'appuie sur des principes divers. Outre les principes de recyclage, de compacité, de priorité donnée aux déplacements doux, de diversité... poursuivis à l'échelle de l'écoquartier, une attention particulière sera donnée aux cycles des déchets, de l'eau, de l'énergie, de la nature et de la biodiversité.

Concernant la question de la réglementation thermique, les futures constructions devront être conformes, a minima, aux prescriptions applicables au moment des dépôts de permis de construire (norme Bâtiments Basse Consommation – BBC ou Réglementation Thermique 2012 – RT 2012). Cependant, la réalisation de bâtiments plus performants, voire passifs sera encouragée et recherchée. Le recours aux énergies renouvelables et autres moyens permettant la limitation des consommations seront également préconisés sur le quartier.

S'agissant des déchets et plus particulièrement des possibilités de valorisation de certains déchets verts et ménagers, il est précisé que, conformément au PLU, la mise en œuvre d'installations de compostage collectif devra également être réalisée. De plus, toutes autres solutions permettant de diminuer les déchets à la source pourront être examinées.

Concernant les choix en matière de desserte énergétique, l'ensemble des bâtiments de l'opération sont potentiellement raccordables au réseau de chaleur urbain mis en place à l'échelle de la ville.

- **Sujets divers**

Trois observations, en lien avec le projet de ZAC, ont également été formulées sur des thématiques diverses portant sur :

- *la question du caractère inondable des Minoteries,*
- *la question de la gestion de la police de proximité,*
- *la question du prix de vente des charges foncières et des coûts d'exploitation du projet.*

Sur ces sujets, les éléments de réponse suivants peuvent être apportés :

Concernant le terrain d'assiette des Minoteries, ce dernier ne figure pas dans les secteurs d'aléas inondation répertoriés dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 28 juin 2010. Il ne donne donc pas lieu à prescriptions ou préconisations particulières.

Concernant la gestion de la police de proximité, le mode de fonctionnement sera identique à celui du quartier et des autres quartiers de la ville. A ce titre, il n'est pas envisagé d'installer de poste de police.

Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur, cette opération d'aménagement donnera lieu à la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique. Cette étude vise à appréhender le contexte social et urbain dans lequel s'insère le projet et à analyser l'ensemble des aspects architecturaux, urbains, techniques, organisationnels ou humains à prendre en compte dans le projet.

Concernant le prix de vente des charges foncières et le coût d'exploitation du projet, la ville de Dijon sera vigilante à l'accessibilité financière de l'offre. La volonté de la municipalité étant de produire des logements pour tous et de répondre au parcours résidentiel, des logements locatifs à loyer modéré et en accession abordable seront proposés. Par ailleurs, la ville sera vigilante à la mise en œuvre d'une gestion économe des espaces publics.

3. ANNEXES

La note de synthèse est accompagnée des annexes suivantes :

Annexe 1 : Plan du site

Annexe 2 : Relevé des interventions de la réunion publique

Annexe 3 : Dossier de presse

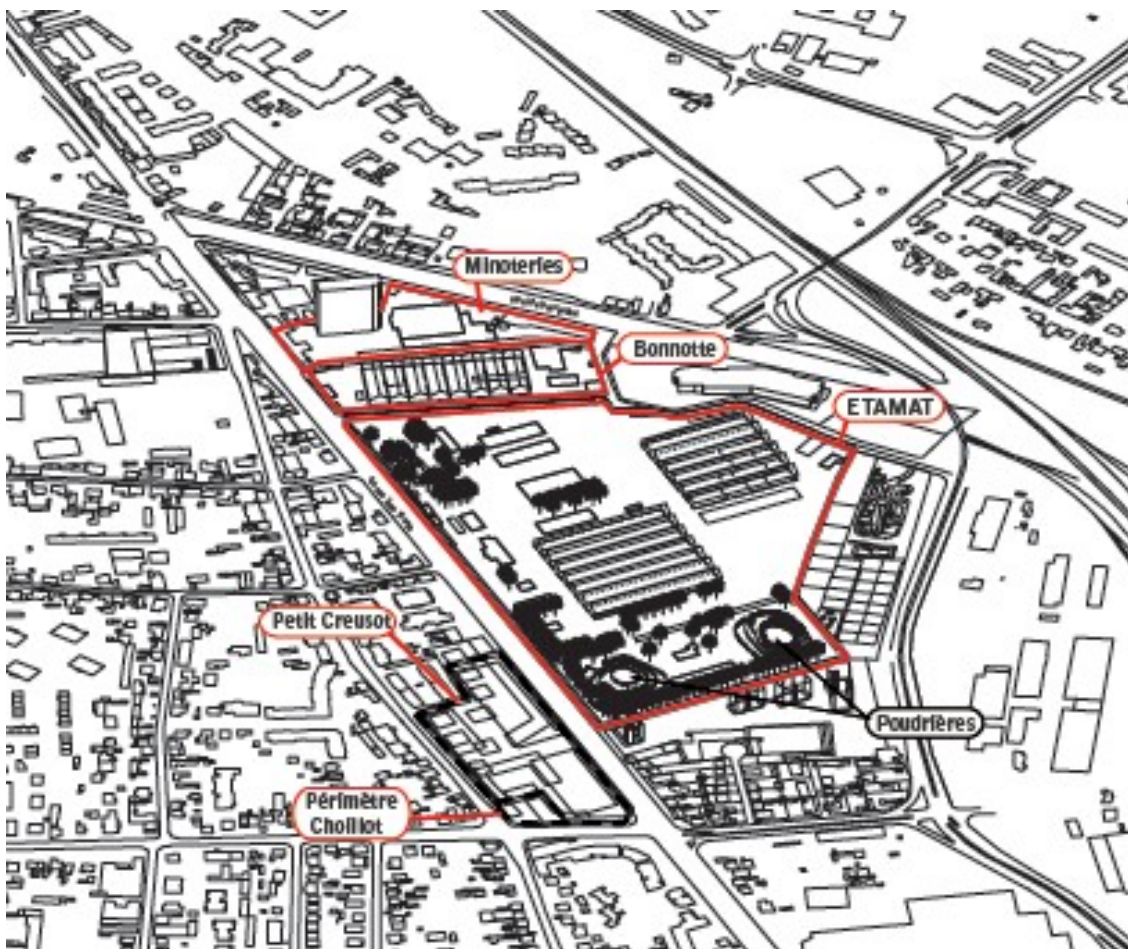
GRAND SUD

CONCERTATION PRÉALABLE

Écoquartier de l'Arsenal

ANNEXE 1

PLAN DE LOCALISATION



GRAND SUD

CONCERTATION PRÉALABLE

Écoquartier de l'Arsenal

ANNEXE 2

REUNION PUBLIQUE

Relevé des interventions

N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATIONS
1	13/12/2010	Philippe TINCHANT Vice Président du conseil des Quar- tiers sud ouest	- Intervention relative à la hauteur des "immeubles de moyenne hauteur" prévus en bordure de l'avenue Jean Jaurès (quelle hauteur ?).
2	13/12/2010		- Intervention relative au devenir des jardins familiaux situés sur la parcelle appartenant à la ville de Dijon, en limite Sud-Est du site (conservation ou suppression ?).
3	13/12/2010		- Intervention relative au tramway et aux aménagements prévus avenue Jean Jaurès : * Quid des aménagements pour le franchissement des véhicules et des piétons ? Ont-ils été prévus en nombre suffisant ? * Crainte relative au développement d'un effet de "frontière" entre l'Est et l'Ouest du quartier du fait de la mise en place du tramway.
4	13/12/2010		- Question relative à l'aménagement des anciennes Minoteries et aux constructions prévues sur ce site.
5	13/12/2010		- Question relative au devenir du bâti des anciennes Minoteries (conservation ou démolition des bureaux situés en façade, avenue Jean Jaurès).
6	13/12/2010		- Questions relatives à la voie nouvelle créée entre la rue Peincedé et le boulevard Maillard :
7	13/12/2010		* délais de réalisation, * objet et utilisation, * dates et modalités d'ouverture au public.
8	13/12/2010		- Intervention relative aux déplacements et au stationnement des véhicules des habitants et des usagers.
9	13/12/2010		- Question relative aux aménagements prévus sur le site Petit Creusot : * nature, * typologie des logements, * emplacement de la surface commerciale.
10	13/12/2010		- Intervention relative aux équipements scolaires prévus sur la zone et à la possibilité de création d'une nouvelle école.

N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATIONS
11	13/12/2010		- Question relative à la typologie et aux formes urbaines prévues sur quartier de l'Etamat (habitat pavillonnaire, collectif, intensité urbaine...).
12	13/12/2010	Jacques DENERIER	- Intervention relative à la présence à proximité du Canal et de l'Ouche aux possibilités d'aménagement et de mise en valeur des rives du Canal de l'Ouche.
13	13/12/2010		- Question relative au devenir des terrains militaires situés rue des Crezots (hors périmètre ZAC).
14	13/12/2010		- Question relative à la mixité sociale : répartition des logements à loyer modéré aussi bien dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC de l'Arsenal) ou privées (Petit Creusot / Quai du Sud).
15	13/12/2010		- Question relative au calendrier de réalisation de l'opération.
16	13/12/2010		- Question relative au devenir d'une habitation sans occupants située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de la Corvée.
17	13/12/2010		- Questions relatives aux autres opérations projetées sur le Territoire Grand Sud, quartier du Pont des Tanneries et reconversion de l'hôpital général notamment.
18	13/12/2010		- Remarque relative à la durée des travaux projetés sur les quartiers sud (travaux du tramway, écoquartier de l'Arsenal, reconversion de l'hôpital général...) et aux nuisances occasionnées pour les riverains.

GRAND SUD

CONCERTATION PRÉALABLE

Écoquartier de l'Arsenal

ANNEXE 3

DOSSIER DE PRESSE



CONCERTATION PREALABLE

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Cahier	1	01/12/2010	CLEON Yves	"Dijon a besoin d'eau. Pourquoi ne pas avoir penser à offrir un second pont sur le canal en secteur 1 ? Cela encouragerait le tourisme fluvial."	L'aménagement de cet Ecoquartier contribuera indéniablement à mettre en valeur le canal de Bourgogne par la requalification même du site. Il est en outre rappelé que le Territoire Grand Sud qui intègre l'Ouche et la coulée verte, le canal de Bourgogne et le port du canal a déjà fait l'objet de projets de valorisation dans un objectif de continuité verte à l'échelle du territoire communal.
Cahier	2	02/12/2010	anonyme	"Très bonne idée"	Voir réponse apportée ci-dessus
Cahier	3	02/12/2010	DUBOIS Maurice	"1/ Excellente cette idée d'un second pont 2/ Pendant que vous refaites le pont avenue Jean Jaurès, un passage souterrain pour piétons et cyclistes serait le bienvenu (cf pont Eiffel, vers Ste Chantal. Après, vous le regretterez, et il sera trop tard. 3/ Une halle avec un mini-marché serait aussi la bienvenue."	Les deux premières observations ne concernent pas directement la ZAC. Néanmoins, au sujet du pont, la ville de Dijon souhaite préciser que la réfection du pont de l'avenue Jean Jaurès (RD 974) prendra en comptes les traversées piétonnes et cycles avec l'aménagement d'un carrefour à feux permettant de relier le quai Navier au quai Gauthey. La réalisation d'un passage souterrain n'a techniquement pas été retenue compte tenu des contraintes de navigation (position de l'écluse). Concernant la troisième remarque, la création d'une halle couverte ou d'un espace extérieur dédié à un marché ou à un marché bio sera étudiée dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Cahier	4	06/12/2010	SASSI Joseph	"Il me semble que la construction prévue de 1 500 ou 2 000 logements est à mon sens utopique, cet emplacement entre canal, voie ferrée et avenue Jean Jaurès est assez réduit pour accepter ces logements + bureaux et commerces. 1 500 logements représentent environ 5 000 personnes ce qui équivaut à la moitié de la ville de Chevigny Saint Sauveur. Peut-on loger la moitié de cette ville dans cet espace?"	La problématique de la densité doit être abordée différemment en milieu urbain. La ville de Dijon doit, pour maintenir sa croissance démographique et répondre aux besoins en termes de logements, produire environ 800 logements/an. Dans un contexte urbain de rareté du foncier et de promotion de la ville durable, cela nécessite de concevoir différemment la ville de demain. L'urbanisation de ce secteur sera donc conforme au parti fixé par le PLU de limiter l'étalement urbain en confortant l'intensité urbaine et en refaisant la ville sur elle-même (objectifs de renouvellement et de compacité), tout en privilégiant la qualité de vie des habitants.
Bulletin	5	08/12/2010	DEZERT Eric Avenue Jean Jaurès	"Dans vos plans je ne perçois pas les zones inondables des minoteries. Sur des anciens plans elles existent. Qu'en faites vous? Je peux vous les fournir."	Le terrain d'assiette des Minoteries ne figure pas dans les secteurs d'aléas inondation répertoriés dans le PLU approuvé en date du 28 juin 2010. Il ne donne donc pas lieu à prescriptions ou préconisations particulières.
Cahier	6	09/12/2010	URBIHA Maurice	"Très beau projet pour la Ville. Redécouvre le sens de la ville"	Il est pris note de cette observation. L'aménagement de l'Ecoquartier de l'Arsenal s'inscrit dans la politique de développement durable développée par la ville de Dijon et son agglomération depuis 2001. La reconquête de ce tissu urbain sera l'occasion de valoriser l'image de la ville et le cadre de vie de ce quartier.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	7	Décembre 2012	anonyme	"Où avez-vous prévu que les automobilistes du Sud Dijonnais mettront leurs voitures pour emprunter le tram qui ne dessert que Chenôve et non pas l'axe principal N74 anciennement"	Cette observation ne concerne pas directement la ZAC (hors emprise de cette dernière). Toutefois, en réponse à cette observation, la Ville de Dijon précise que la politique de stationnement est développée en cohérence avec les objectifs poursuivis en matière de développement des transports. Elle souhaite être exemplaire en terme d'écologie urbaine, favoriser les reports modaux sur le tramway et maîtriser l'usage de la voiture, en articulant sa politique de stationnement, le développement des modes doux, mais également l'intermodalité (P+R, haltes ferroviaires,...).
Bulletin	8	Décembre 2012	DARLEY	"Concernant le site du Petit Creusot donnant sur la rue de Chenôve : - éviter la construction d'immeubles donnant directement sur les maisons de la rue de Chenove - s'il y a construction de zones commerciales (types supermarché), éviter les nuisances sonores (déchargements de camion) et urbaines (entrée de voitures et stationnement) toujours sur la rue de Chenôve. Pensez aux riverains déjà présents! Le projet est ambitieux, intéressant et va donner plus de vie à ce quartier. Bon courage!"	La première observation ne concerne pas directement la ZAC. La reconversion du site du Petit Creusot fait l'objet d'une opération d'aménagement privé, distincte de l'aménagement de la ZAC de l'Arsenal. Il est pris note de la deuxième partie du commentaire.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	9	Décembre 2012	NACHIN Philippe	<p>"Très bonne présentation du futur écoquartier de l'Arsenal. Toutefois, bien qu'il faille densifier l'urbanisme, il faudrait éviter les vis-à-vis et d'entasser le citoyen dans des cages à lapins. Toutes les habitations doivent-elles être détruites (cf. Fontaine d'Ouche, Clémenceau ou certaines seront conservées et l'urbanisme neuf adapté au contexte (cf. Junot)."</p>	<p>Les objectifs d'intensification urbaine poursuivis par la ville de Dijon vont de pair avec la préservation de la qualité de vie des habitants. La composition urbaine du quartier ainsi que les règles applicables en matière de construction permettront de garantir les questions d'implantation, d'orientation, de prospect... mais aussi de ménager des espaces libres ou paysagers, des espaces de détente...</p> <p>La totalité du bâti des sites militaires ne sera pas démolie. Toutefois, contrairement aux anciennes casernes Junot ou Heudelet, le bâti du site militaire de l'Etamat se prête moins à des réhabilitations à usage de logements ou d'activités. Certains éléments du patrimoine architectural et paysager (poudrières, végétation, halles, bâtiments) seront conservés en raison de l'intérêt qu'ils peuvent présenter dans le cadre de l'aménagement du site et sous réserve que ces réhabilitations soient appropriées en termes d'usage et satisfaisantes économiquement.</p>

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	10	Décembre 2012	DE LA MATA Astride	"Il me plait beaucoup de voir évoluer ce quartier avec une majorité de jeunes, je suppose. Est-il prévu de faire des écoles maternelles, primaires et des crèches?"	Le projet privilégie la diversité typologique de l'habitat afin de répondre aux enjeux de diversité sociale et générationnelle et d'offrir des parcours résidentiels adaptés aux habitants. La création d'équipements scolaires est actuellement à l'étude. Elle dépendra de la réalité des besoins à terme, sur l'ensemble du quartier et du secteur scolaire concerné. S'il s'avérait nécessaire, un groupe scolaire sera construit sur le quartier. Il en va de même pour la question des crèches.
Bulletin	11	Décembre 2012	anonyme	"Comme d'habitude beaucoup de baratin mais rien de précis sur l'avenir."	L'aménagement de l'écoquartier de l'Arsenal contribuera à répondre au besoin de production de logements de la ville de Dijon par la réalisation d'un écoquartier répondant aux enjeux urbains futurs. Le parti et les objectifs d'aménagement déclinés dans la cadre de la concertation en sont les prémisses.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	12	Décembre 2012	anonyme	"Dans votre écoquartier de l'Arsenal, avez-vous prévu une police de proximité? Compte tenu du nombre de logements et du nombre d'habitants futurs un poste de police s'impose."	Concernant les questions de police, le mode de fonctionnement de l'écoquartier sera identique à celui du quartier et des autres quartiers de la ville. A ce titre, il n'est pas envisagé d'installer de poste de police. Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur en matière d'urbanisme, le projet donnera lieu à la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique qui permettra d'analyser l'ensemble des aspects urbains, techniques, organisationnels, humains... à prendre en compte dans le projet.
Cahier	13	15/12/2010	PY Nicole	"Que vont devenir les poudrières de l'ETAMAT. Je croyais qu'elles étaient classées!! Dans votre projet du quartier que va devenir l'ERCAT (Etablissement Ravitailleur du Commissariat de l'Armée de Terre) situé 1 rue des Creuzots ?"	Les poudrières de l'ETAMAT ne sont pas classées, cependant elle constitue un espace singulier, support d'une végétation source de biodiversité. A ce titre, il est apparu intéressant de les conserver. Les poudrières, ainsi que la végétation qui s'y est développée, seront valorisées avec la création du parc public projeté au sud du tènement foncier. Les terrains situés 1 rue des Creuzot sont propriété de l'Etat (anciens terrains militaires). L'Etat n'envisage pas pour l'instant de s'en dessaisir.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Cahier	14	17/12/2010	HUBERT Luc	"Et les espaces culturels?! Reconvertir les silos par exemple COS excessif à revoir..."	Une première approche des potentialités en équipements, notamment en termes d'éducation, de culture et de sport a été menée sur l'ensemble du quartier et devra faire l'objet d'études approfondies de programmation avant toute prise de décision. La conservation du silo en vue de sa réutilisation pour un usage culturel (ou autre) a également été étudiée. Sa structure bâtie n'offre pas de possibilités de reconversion à des conditions techniques ou économiques satisfaisantes. Il a donc été proposé de procéder à sa démolition et de revoir sur cette emprise les possibilités d'aménagement.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	15	23/12/2010	DUPAS Stéphane	<p>"Programme intéressant mais les infos restent floues!</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien de places de parking / habitation? Combien pour les vélos? Y aura-t-il des places, pour les vélos, couvertes (hors habitation)? - Concernant les espaces verts, il semble judicieux de prévoir des jardins familiaux. Ce serait bien aussi de mettre des arbres avec des fruits pour nourrir les gens, au lieu de simplement "faire du vert" - Rien sur les panneaux concernant les objectifs d'isolation thermique. Il semble pourtant nécessaire qu'ils soient BBC. <p>Les bâtiments ne semblent pas orientés en fonction du soleil, mais des vues. Les bâtiments BBC tiennent compte du vent froid du nord et des apports de chaleur du sud.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les déchets, il serait bien de prévoir plusieurs lieux pour le compostage collectif." 	<p>Concernant les normes de stationnement pour les véhicules et les vélos, il sera fait application du règlement et des objectifs énoncés au PLU, notamment pour les deux roues. Les parkings mutualisés seront dimensionnés pour répondre aux besoins de stationnement des habitants et des usagers de l'écoquartier.</p> <p>La mise en place de jardins partagés ou de jardins familiaux sera étudiée dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.</p> <p>Concernant les objectifs de réglementation thermique, les bâtiments seront a minima Basse Consommation (BBC) ou conformes à la Réglementation Thermique 2012 selon les dispositions applicables au moment du dépôt des permis de construire. La réalisation de bâtiments plus performants, voire passifs sera également encouragée et recherchée. Par ailleurs, les bâtiments intégreront les prescriptions applicables à l'opération et celles définies au règlement du PLU afin de répondre aux objectifs environnementaux et écologiques poursuivis par la ville.</p> <p>La mise en œuvre d'installations de compostage collectif est prévue sur le quartier.</p>

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	16	10/01/2011	BILLARD Françoise	"D'après les tracés que nous avons eu dans les boites aux lettres, il n'y a pas de stationnement pour les voitures. Habitant avenue Jean Jaurès et n'ayant pas de garage, qu'est ce que j'en fais? Il est prévu uniquement le parking pour handicapés"	Cette observation ne concerne pas directement la ZAC mais la communication effectuée dans le cadre des travaux du tramway. Néanmoins, il est précisé que des places de stationnement publiques seront réalisées à terme de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès.
Bulletin	17	10/01/2011	BLACHET Ph.	"Privilégiez les axes naturels existants : Canal, Ouche, coulée verte. Et si possible créez d'autres espaces verts au milieu des constructions afin de ne pas produire un bâti trop dense."	Concernant la première remarque, comme indiqué dans la réponse apportée à l'observation n°1, l'aménagement de cet écoquartier contribuera à mettre en valeur le canal de Bourgogne. Demain c'est donc l'ensemble du territoire Grand Sud englobant l'Ouche et sa coulée verte qui s'en trouvera valorisé. S'agissant des espaces verts à créer, il est précisé que les principes d'aménagement développés pour l'Ecoquartier intègrent une forte dimension paysagère au projet. Outre la reconquête des éléments paysagers existants, le projet permettra la réalisation d'espaces paysagers complémentaires (espaces ouverts de pelouses ou de prairies fleuries, massifs arbustifs, bosquets d'arbres...) afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de favoriser la qualité de vie au sein du quartier. Un parc public sera également réalisé au sud de l'Ecoquartier, autour des anciennes Poudrières. La mise en place de jardins partagés ou familiaux sera également étudiée.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	18	10/01/2011	CHAMBAUDY - TRIVIER Catherine	"Je suis très enthousiasmée par ce projet d'écoquartier et la place que prend l'écologie à Dijon en général. Est-il prévu au sein de l'écoquartier des petits commerces, cafés, restaurant? Cela en ferait un quartier vivant et très agréable. Un marché hebdomadaire serait également le bienvenu (Bio serait encore mieux)".	Le programme de l'Ecoquartier comprend la réalisation d'environ 30 000 m ² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) réservée à l'implantation de commerces, services, activités tertiaires et équipements de proximité. Il y aura donc des commerces et services de proximité, le long de l'axe du tramway ou au cœur de l'Ecoquartier. La création d'une halle couverte ou d'un espace extérieur dédié à un marché ou à un marché bio est également étudiée dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	19	04/01/2011	COLAICOVO Stéphane	<p>"Le projet de l'écoquartier de l'Arsenal est très bien pensé et prend en compte, à mon sens, la quasi-totalité des problématiques actuelles (diversité d'habitat, environnement, densité, qualité...)</p> <p>Reste la question du coût de la charge foncière et donc du prix de vente final au client utilisateur et surtout du coût d'entretien des espaces (charges communes).</p> <p>Ce projet ne fait pas mention de la hauteur des immeubles, ceux-ci mériteraient d'être assez haut pour permettre d'optimiser les coûts et de véritablement permettre de bâtir la ville sur ville.</p> <p>Je suis très favorable à la réalisation de ce projet et soutient l'initiative engagée."</p>	<p>Le coût de la charge foncière reste à confirmer au vu de l'ensemble des dépenses à intervenir au titre de cette opération d'aménagement mais il sera fixé dans la limite des prix du marché de manière à ce que le prix de vente final reste maîtrisé. Il est rappelé à ce titre que la production de logements sur ce quartier devra répondre aux objectifs de la ville de produire du logement pour tous et notamment de permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété.</p> <p>Concernant la hauteur, l'une des orientations majeures du PLU est de favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même et de conforter l'intensification urbaine le long de l'axe structurant du tramway. Ces principes seront appliqués à l'Ecoquartier de l'Arsenal où la diversité des formes architecturales et des hauteurs sera privilégiée.</p>

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	20	10/01/2011	DUPUX	<p>"Une jonction (cyclable - pédestre) entre les écoquartiers est-elle prévue? Je pense en particulier à une jonction entre l'Arsenal et les Tanneries via un pont sur le Canal, via la promenade quai Gauthey, via un pont sur l'Ouche et la rue de l'Ile? (Desserte de plusieurs établissements scolaires secondaires : St Joseph, Castel)."</p>	<p>L'aménagement des différents projets composant le territoire Grand Sud intègre effectivement la question des déplacements et des liens inter-quartiers. La mise en place du tramway constitue l'un des axes majeurs de desserte de ces quartiers ; elle s'accompagne d'une politique de développement des cheminements doux contribuant à favoriser et à faciliter les déplacements des cycles et des piétons. La jonction entre le quartier de l'Arsenal et du quai des Tanneries est un point plus délicat à traiter puisqu'elle nécessite le franchissement de deux voies d'eau dont le Canal de Bourgogne. Elle est actuellement à l'étude via un projet de création de passerelle sur l'Ouche qui permettrait de faire le lien entre les quartiers situés à l'Est de la rivière (Pont des tanneries et au-delà de la voie ferrée) et le quai Gauthey et l'avenue Jean Jaurès.</p>
Cahier	21	03/01/2011	COURNAULT Jacques	<p>"Les véhicules transportant des matières dangereuses et inflammables emprunteront le Bd Machureau PEYVETS - Bourroches (à réfléchir) Caténaire du Tram</p>	<p>Cette observation ne concerne pas directement la ZAC (hors périmètre et objet de cette dernière).</p>

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Tableau des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin, cahier des observations...)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Cahier	22	03/01/2011	CALLABRE D.	"Projet extra Essayez de ne pas renouveler les erreurs du passé c'est bien mais le plus super serait de ne pas en faire!"	Il est pris note de cette observation.
Cahier	23	04/01/2011	COLAICOVO Stéphane avenue Franck Roosevelt	"Projet bien pensé mais avec les problématiques actuelles, attention toutefois à la gestion mutualisée des parkings. C'est une très bonne idée mais elle est souvent difficile à vivre. Il est apparemment prévu un réseau de chaleur urbain? Cela est, à mon sens, antinomique et contre productif avec les cibles BBC retenues... Reste la question du coût d'exploitation d'un si beau projet... cela mériterait d'être exposé pour parfaire l'idée générale."	Le dimensionnement, la localisation et l'organisation des parkings mutualisés seront travaillés de manière à améliorer la qualité d'usage de ces ouvrages pour les usagers et les habitants : optimisation des temps de parcours, offre de services liés à la mobilité et à la vie quotidienne, traitement qualitatifs des espaces intérieurs et extérieurs... Concernant les choix en matière de desserte énergétique, l'ensemble du bâti de l'opération est potentiellement raccordable au réseau de chaleur urbain mis en place à l'échelle de la ville. Concernant le coût d'exploitation du projet, la gestion économe des espaces publics constitue l'un des points d'attention de la ville.



REUNION PUBLIQUE

Relevé des interventions

N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION
1	13/12/2010	Philippe TINCHANT Vice Président du conseil des Quartiers sud ouest	- Question relative à la hauteur des "immeubles de moyenne hauteur" prévus en bordure de l'avenue Jean Jaurès (quelle hauteur ?).
2	13/12/2010		- Question relative au devenir des jardins familiaux situés sur une parcelle appartenant à la ville de Dijon, en limite Sud-Est du site (conservation ou suppression ?).
3	13/12/2010		- Question relative à la présence du tramway et aux aménagement prévus avenue Jean Jaurès : * Aménagement de franchissements véhicules et piétons en nombre suffisant?, * Crainte relative au développement d'un effet de "frontière" entre l'Est et l'Ouest du quartier du fait de la mise en place du tramway.
4	13/12/2010		- Question relative à l'aménagement des anciennes Minoteries et aux constructions prévues sur ce site.
5	13/12/2010		- Question relative au devenir du bâti des anciennes Minoteries (conservation ou démolition des bureaux situés en façade, avenue Jean Jaurès).
6	13/12/2010		
7	13/12/2010		- Questions relatives à la voie nouvelle créée entre la rue Peincedé et le boulevard Maillard, sur son utilisation, l'ouverture au public, les délais de réalisation...
8	13/12/2010		- Question relative aux déplacements et au stationnement des véhicules de habitants et des usagers (où, comment, combien ?).

N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION
9	13/12/2010		- Question relative aux aménagement prévus sur le site Petit Creusot (nature, composition, typologie des logements et emplacement de la surface commerciale).
10	13/12/2010		- Question relative aux équipements scolaires et à la création d'une nouvelle école.
11	13/12/2010		- Question relative à la typologie et aux formes urbaines prévues sur le quartier de l'Etamat (habitat pavillonnaire, collectif, intensité urbaine...).
12	13/12/2010	Jacques DENERIER	- Question relative à l'aménagement et à la mise en valeur des rives du Canal et de l'Ouche.
12	13/12/2010		- Question relative au devenir des terrains militaires situés rue des Creuzots (hors périmètre ZAC).
13	13/12/2010		- Question relative à la mixité sociale : répartition et pourcentage des logements à loyer modéré aussi bien dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC de l'Arsenal) ou privées (Petit Creusot / Quai du Sud).
14	13/12/2010		- Question relative au calendrier de réalisation de l'opération.
15	13/12/2010		Est-il possible d'avoir une idée du calendrier de réalisation?

FF0000

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Observations réunion publique

N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION
16	13/12/2010		- Question relative au devenir d'une habitation vide située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de la Corvée.
17	13/12/2010		- Question relative aux autres opérations projetées sur le Territoire Grand Sud, quartier du Pont des Tanneries et reconversion de l'hôpital général notamment.
18	13/12/2010		- Remarque relative à la (longue) durée des travaux projetés sur les quartiers sud (travaux du tramway, Ecoquartier de l'Arsenal, reconversion de l'hôpital général...) et aux nuisances occasionnées.

FF0000

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Observations réunion publique

FF0000

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Observations réunion publique

FF0000

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Observations réunion publique

FF0000

GRAND SUD - Ecoquartier de l'Arsenal

Concertation - Observations réunion publique